



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Aide exceptionnelle « Sécurité Sociale » aux étudiants de Saint-Pierre-Miquelon

Conformément aux engagements de la ministre des outre-mer et dans l'attente de la mise en application de la convention permettant l'exonération des frais de sécurité sociale pour les étudiants Saint-Pierrais et Miquelonnais, l'État apportera une aide exceptionnelle à la prise en charge des frais pour celles et ceux qui auront justifié :

- de frais d'inscription au régime québécois de la sécurité sociale,
- du statut d'étudiant pour l'année scolaire 2017-2018,
- d'un RIB,

Un accueil destiné aux étudiants qui souhaitent bénéficier de cette aide est ouvert en préfecture à compter du mercredi 9 août 2017 jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

Pour tout renseignement, veuillez envoyer un message à la plateforme d'accueil.

Toutes les procédures pourront être dématérialisées : etudiants-quebec@spm.gouv.fr